



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/877
25 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 24 OCTOBRE 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM
DE LA MISSION PERMANENTE DE L'OUZBÉKISTAN AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué du Ministère des affaires étrangères de la République d'Ouzbékistan, daté du 23 octobre 1996, concernant l'adoption par le Conseil de sécurité, le 22 octobre 1996, de la résolution S/RES/1076 (1996).

Je vous serais obligé de faire distribuer le texte du présent communiqué en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Alisher VOHIDOV

ANNEXE

Communiqué daté du 23 octobre 1996, du Ministère des affaires
étrangères de la République d'Ouzbékistan

Le Ministère des affaires étrangères note avec satisfaction l'adoption par le Conseil de sécurité, le 22 octobre 1996, d'une résolution sur l'Afghanistan. Cette résolution témoigne de la grave inquiétude que ressentent l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité devant l'escalade des hostilités en Afghanistan et les incidences que la poursuite du conflit armé pourrait comporter.

La nouvelle escalade des hostilités peut avoir des conséquences imprévisibles et menacer la sécurité de tous les pays de la région et du monde entier.

Le Ministère des affaires étrangères se déclare très satisfait que la résolution ait fait écho à la position et aux propositions de l'Ouzbékistan et d'autres États soucieux de voir intervenir un règlement de la tragédie afghane.

La République d'Ouzbékistan a déjà fait connaître à maintes reprises sa position concernant les voies d'un règlement pacifique du conflit en Afghanistan, qui se présentent comme suit :

- 1) Cessation immédiate des hostilités.
- 2) Solution du problème par des moyens exclusivement politiques, à travers un dialogue pacifique auquel participeront tous les groupes politiques, régionaux, religieux et ethniques.
- 3) Conduite du processus de négociation sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation de l'Organisation de la Conférence islamique.
- 4) Préservation de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan.
- 5) Non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.
- 6) Mise en place d'un embargo sur les livraisons d'armes dans la zone de conflit.

Le Ministère des affaires étrangères de l'Ouzbékistan affirme que le Gouvernement ouzbek est prêt à entreprendre tous les efforts visant à mettre en oeuvre la décision du Conseil de sécurité, concernant la cessation immédiate des hostilités dans ce pays et le maintien de la paix et de la stabilité sur le sol de l'Afghanistan recru d'épreuves.
